



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 13 Février 2013

Date de la convocation 06 Février 2013	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes – SAINT FELIX DE LODEZ
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. SATGER Jean-Noël, M. TOLOS Joseph, M. MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M. JURQUET Henri, CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M. SEGURA René, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain, CEYRAS : M. LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, M. CERET Hugues CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFÉ Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, M. BARON Bernard, M. DIDELET Serge, Mme DELEUZE Elisabeth, M. GOUTTES Gérard, Mme PASSIEUX Marie, M. RUIZ Salvador, FONTES : M. BRUN Olivier, LACOSTE : M. VENTRE Philippe, LIAUSSON : M. BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, Mme PUJOL-MONNIER Chantal, MERIFONS : M. VIALA Daniel, MOUREZE : M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M. MARULAZ Gilbert, M. ESTEVE Bernard, OCTON : M. COSTE Bernard, PAULHAN : M. SOTO Bernard, M. DUPONT Laurent, M. GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M. QUEROL Jean-François, M. MERCET Pierre, PERET : M. BILHAC Christian, M. MONTAGNE Jacques, M. AZAM Joël, SAINT FELIX DE LODEZ : M. RODRIGUEZ Joseph, M. AUDRAN Bernard, Mme DELMAS Louisiane, M. GROS Gilles, SALASC : Mme FONT Chantal, M. COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER-GAZAGNES Bernard,</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. REVEL Claude à Mme FABRE Maryse, M. FAVIER Marc à M. BORE Jacques, M. BAISSÉ Robert à M. BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane à M. GAIRAUD Francis, M. SOULAYROL Alain à M. BETZ Bruno, M. OLLIER Pierre à M. VIALA Daniel, M. NAVAS Gabriel à M. VALLAT Yves, M. RIGAUD Christian à M. FOULQUIER-GAZAGNES Bernard.</p>

Objet : ZAC de la SALAMANE – Vente d'une parcelle à la SCI BRUVAL – Signature de la promesse de vente – Autorisation donnée au Président.

Monsieur LIEB informe les membres du Conseil Communautaire que la SCI BRUVAL fait part de son souhait d'acquérir, sur la ZAC de la SALAMANE, une parcelle d'une superficie de 2 115 m², constituant le lot 4.2.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20130221-2013-02-13-10-DE
Date de télétransmission : 21/02/2013
Date de réception préfecture : 21/02/2013

Il précise que cette société souhaite implanter, dans le cadre de son activité de « restauration traditionnelle », un établissement de restauration.

Le prix de vente de cette parcelle est fixé à 85 € HT le m².

Il ajoute que la surface du lot 4.2 sera établie de façon définitive, préalablement à la signature de l'acte authentique de vente, par la réalisation d'un document d'arpentage auprès d'un géomètre expert. Le conseil communautaire sera à nouveau consulté à cette occasion.

Monsieur LIEB propose au Conseil Communautaire :

- D'approuver la vente d'une parcelle d'une superficie de 2 115 m², référencée lot 4.2, à la SCI BRUVAL, au prix de 85 € HT le m², soit un montant total de 179 775 € HT,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur LIEB, et après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE,

APPROUVE la vente de la parcelle référencée lot 4.2, d'une superficie de 2 115 m² à la SCI BRUVAL, au prix de 85 € HT le m², soit un montant total de 179 775 € HT.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.

